lines qui n'en a que 2.606 et 11.611 habitants ? Nous nous le demandons.

Il paraît difficile d'ailleurs de s'en tenir absolument au chiffre de la population indigène pour fixer le chiffre des représentants de chaque canton dans les conseils du département, et nous ne nous étonnons pas de voir le rapport présenté au conseil d'arrondissement de Lille sur le sectionnement des cantons sud-ouest et nord-est de cette ville, estimer qu'il convient de tenir compte « de l'importance exception-» nelle des intérêts industriels et commerciaux que » représentent ces cantons... et de la part contribu-» tive que paie la ville de Lille dans le budget départ-» temental.»

Il nous semble également difficile de ne pas avoir égard au chiffre total de la population. Les étrangers supportent, à part le service militaire, les mêmes charges que les nationaux; ils paient les impôts, donnent de l'occupation à notre police et à nos tribunaux, rendent de précieux services à notre agriculture et à notre industrie et contribuent ainsi à la prospérite générale. Qu'on le veuille ou non, il faut donc bien que l'on s'occupe d'eux, de leur sécurité, de leurs intérêts. D'ailleurs la plupart sont nés parmi nous, et s'ils sont étrangers d'origine et de droit, ils sont français par les mœurs, les intérêts et les sentiments.

Il nous paraît aussi qu'il y a lieu de tenir compte, en certains cas, de l'étendue du canton. Maubeuge avec ses 28 communes, ses 29.963 hectares, ses intérêts agricoles et industriels, a en réalité plutôt besoin de deux conseillers généraux que le canton homogène de Lille-Sud-Ouest.

Nous avons dit en certains cas, parce que Le Quesnoy-Est, qui englobe la forêt de Mormal et comprend ainsi 10.015 hectares pour 13741 habitants n'a nul besoin d'une double représentation.

Un point plus important est celui de la représentation des intérêts agricoles et des intérêts industriels ou commerciaux. Nous sommes de ceux qui pensent que la prospérité de l'agriculture est nécessaire à la prospérité du commerce et de l'industrie, et que les intérêts sont connexes : mais on rencontrera difficilement des hommes qui puissent représenter, avec une égale autorité, l'agriculture et l'industrie. De plus il sera toujours difficile que les conseiller généraux et d'arrondissement habitant les villes, ne se considèrent pas avant tout comme les représentants de la ville, et n'oublient pas un peu les intérêts des communes rurales de leur circonscription, qu'ils connaissent moins bien et qui réclament plus rarement.

Nous estimons donc que le projet Siegfried devrait être modifié en ce sens que les villes et leur banlieue nommeraient au scrutin mi-nominal, autant de conseillers généraux et d'arrondissement qu'elles comptent de fois 20.000 habitants, et que les communes rurales, rattachés aux cantons urbains, formeraient une ou plusieurs circonscriptions séparées, suivant le chiffre de leur population totale.

Tel qu'il est présenté, le projet Siegfried serait l'écrasement des campagnes au profit des villes et une sorte de défi porté l'agriculture.

Enfin, au lieu de prendre pour base le chiffre de la population indigène ou étrangère, on pourrait tenir compte :

1. Du chiffre de la population totale ; 2. Du chiffre des électeurs ; 3. Du montant des impôts directs ; 4. De l'étendue du territoire.

D'après les coefficients suivant :

1. Chaque habitant, 1 ; 2. En plus, chaque électeur, 2 ; 3. Chaque cent francs d'impôts, 1 ; 4. Par 10 hectares, 1.

D'après cette base, le coefficient du département du Nord serait

pour	1.693.259	habitants de	1.693.259
»	348.221	électeurs »	696.148
»	11.445.948	d'impôts »	141.461
»	569.389	hectares »	56.939
		Total	2.591.107

En divisant ce chiffre par 30.000, on trouve que le Nord aurait droit à 86 conseillers généraux, et si l'on admet, ce qui est juste, que chaque canton ait droit à un conseiller, il resterait 22 sièges à répartir entre les cantons les plus peuplés et les plus industrieux.

Nous donnons bien entendu ce système pour ce qu'il vaut, et nous nous bornons à constater qu'il y a une réforme à faire dans la représentation actuelle des cantons du Nord, tant au Conseil général que dans les Conseils d'arrondissement. A.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 7 Mai. — Le baromètre descend encore sur toute l'Europe, où la pression tend à s'égaliser ; la baisse atteint 20 mm à Scilly ; une zone orageuse s'avance vers nos régions.

La température monte presque partout : elle était ce matin de 1° à Lemberg, 7° à Rome, 10° à Paris, 15° à Biarritz et 18° à Libourne.

En France, les maxima ont atteint 10° à Paris, 22° à Bordeaux et 25° à Perpignan. Le beau temps va continuer avec température supérieure à la normale.

Paris, à Paris, ciel beau.
Minimum de la nuit, 7°6.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal a ouvert, vendredi sous sa session ordinaire de mai. Nous donnons plus loin le compte rendu sommaire de la séance.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — Pour répondre au désir qu'ont exprimé plusieurs personnes dont les œuvres n'ont pu être adressées en temps voulu à l'exposition d'Arts décoratifs, la Commission a décidé que la salle d'Exposition serait fermée les 15 et 16 Mai et que pendant ces deux jours elle recevrait les œuvres qu'on voudra bien lui faire parvenir.

La durée de l'exposition pourra être prolongée dans l'intérêt de ces derniers envois.

La conférence que M. Henry Ternisien se proposait de donner hier soir, n'a pu avoir lieu faute d'auditeurs.

A l'heure indiquée six à sept personnes, dont le conférencier, étaient réunis dans la salle de la Bourse et malheureusement le nombre ne s'est pas accru. M. Ternisien s'est donc vu forcé d'ajourner la conférence, car nous espérons qu'il pourra développer devant un public plus nombreux l'importante question qu'il comptait traiter.

Le but poursuivi par M. Ternisien est absolument commercial et éminemment patriotique.

L'une des causes de la crise qui pèse si lourdement sur l'industrie nationale est, de l'aveu de tous, un excès de la production sur la consommation. Non seulement nous avons perdu une partie de nos débouchés, mais nos anciens consommateurs eux-mêmes sont devenus nos concurrents parfois sur nos propres marchés. Il est donc indispensable que nous cherchions par tous les moyens à rendre nos relations, il faut que nous trouvions des consommateurs nouveaux, et que nous luttions courageusement contre une concurrence étrangère qui n'est pas toujours, on doit le reconnaître, absolument loyale.

M. Ternisien veut grouper les forces vives de l'industrie et du commerce, il cherche à constituer une organisation puissante de représentation, dans tous les pays du monde, des produits français.

Nous souhaitons que le promoteur de l'idée puisse l'exposer publiquement dans une ville où la question d'exportation intéresse au dernier chef.

M. Ternisien est un causeur très attrayant, qui a beaucoup vu et beaucoup retenu : nous espérons que le public roubaisien pourra l'apprécier dans une prochaine conférence. J. P.

L'administration du timbre engage une lutte ridicule contre certaines tolérances, admises jusqu'à ce jour, et qui profitaient surtout aux contribuables peu aisés.

Les préfets ont été invités à rappeler aux maires les prescriptions d'une loi de brumaire an VII, qui assujettit au droit du timbre, suivant la dimension des papiers employés, les pétitions et mémoires, « même en forme de lettres » présentés aux ministres, aux autorités constituées et aux administrations et établissements publics.

Les maires devront donner la plus grande publicité à ces dispositions, dont l'exécution rigoureuse serait d'un très faible rapport pour l'Etat, et aurait, pour les intéressés nécessiteux, le caractère d'une mesure toute vexatoire.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 1er mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

Nous avons annoncé l'arrestation d'un nommé Carlos D..., cylindreur, qui s'était rendu coupable d'un vol de montres, rue Meyerbeer. Cet individu se nomme Carlos Devagnain.

M. Carlos Defrance, également cylindreur, demeurant rue de Meyerbeer, nous prie de mettre le public en garde contre une confusion qui a déjà commencé de se produire. M. Carlos Defrance est un honnête homme à qui la justice n'a jamais rien eu à reprocher.

Croix. — Le Percepteur de Croix est chargé de recevoir les souscriptions pour l'Emprunt de 500 millions. Son bureau, situé rue du Trichon n° 70, à Roubaix, sera ouvert le lundi 10 mai de 9 heures du matin à 4 heures précises du soir.

Willems. — Jendi ont eu lieu, en cette commune, les funérailles de M. Edouard Truffaut-Bontemy, industriel. Rarement pareille affluence de monde s'était vue à une cérémonie funèbre à Willems ; aussi l'offrande a pu à peine être terminée pour la fin de l'absoute. La commune entière pleurait la perte qu'elle vient de faire. La douleur et l'émotion se lisaient sur toutes les figures.

Au cimetière, M.J. Mulliez-Dewailly, l'honorable maire de Lannoy, a prononcé d'une voix émue le discours suivant :

« Messieurs,

» Il est des deuils publics que la parole est impuissante à rendre parce qu'ils retentissent trop douloureusement au cœur.

» Quand une mort atteint une population entière, ce n'est pas dans des discours que celle-ci retrouve l'expression la plus saisissante de ses regrets, mais bien dans le témoignage muet de la foule, qui vient nombreuse et émue apporter à celui qui n'est plus, un suprême et solennel hommage.

» Tous les habitants de Willems sentent la perte immense qu'ils viennent de faire: ils savent que Edouard Truffaut était l'incarnation du dévouement, de l'honneur et de la loyauté. Depuis de nombreuses années il s'était voué au service de ses concitoyens, leur prodiguant toutes les forces vives de son intelligence, toute l'activité de son zèle, toute la puissance de son talent.

» Né en cette commune de Willems, d'une famille honorable et très respectable, le 1er janvier 1821, il arrive à fonder un établissement industriel qui fit la prospérité du pays et le bonheur de ses ouvriers dont il était aimé et respecté.

» Son caractère, si affable et si serviable, sa bonté si grande envers tous, lui conquirent les plus vives sympathies et le désignèrent tout naturellement pour faire partie du conseil municipal et fut nommé maire en 1871, succédant à son beau-père défunt, François-Joseph Boutemy. Il remplit ces fonctions avec le zèle, le dévouement et la loyauté qui lui étaient connus, jusqu'en janvier 1881, époque à laquelle la maladie qui l'a emporté le rendait déjà incapable de tout travail sérieux.

» Président de la Société de musique, dont il était l'un des fondateurs,

» Président de la Société de Secours mutuels de Saint-Vincent-de-Paul,

» Toujours il remplit ces fonctions avec ce désintéressement qui lui valait l'estime de tous.

« Quel coup, mes amis! quel retour sur nous-mêmes et quelle fragilité de nos espoirs, quand nous songeons que celui qui faisait la gaieté de nos réunions, est maintenant dans l'éternel repos! Ta mémoire, ami Edouard Truffaut, restera vivante parmi nous et, si les tiens gardent pieusement ton souvenir, tes amis, sois en sûr, ne t'oublieront pas et conserveront dans leur cœur une place pour celui qui fut toujours un ami sincère.

» Adieu, honnête, doux et humble ancien collègue ; c'est avec émotion et avec orgueil que je viens rappeler à haute voix ce que tu fus: ce modeste tribut t'es bien dû, repose en paix, le Dieu de nos pères t'a permis de t'éteindre dans les bras de ton épouse et de tes chers enfants.

» Encore une fois, estimable et ancien collègue

» Adieu. »

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin. — Lundi 10 mai, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 h. physique. — Jeudi 10 mai, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 h., chimie. — Cours de chauffeurs, à l'ancien conditionnement, rue du Château, professeur: M. Cornut, ingénieur, tous les dimanches à 10 h. du matin.

Société coopérative de consommation. — Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc (trois livres) 0,50; Ménage (quatre livres) 0,57 c.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Récompenses. — Par décret du Président de la République, rendu sur la proposition du Ministre de l'intérieur :

Une médaille de 2e classe, en argent, est accordée à M. Scohy, Victor, lieutenant des sapeurs-pompiers de Tourcoing — 31 ans de service et nombreux actes de dévouement dans les incendies.

Une médaille de 2e classe, en argent, est accordée à M. Verhelle, César, sergent aux sapeurs-pompiers de Tourcoing — 33 ans de services et qui s'est distingué dans de nombreux incendies.

Arrestation. — L'agent de la sûreté Floris Catteau, a arrêté, vendredi après-midi, un nommé Isidore Verhelst, natif de Moorslède (Belgique) et âgé de 60 ans, qui se livrait à la mendicité. Cet individu aura aussi à répondre d'une infraction à un arrêté qui l'avait chassé de France.

LILLE

M. le général Faidherbe, grand chancelier, est arrivé mardi à Lille ; il y séjournera comme chaque année, pendant un mois. Le général a visité le jour même de son arrivée les travaux du redressement du canal de la Deûle. La santé du général est très satisfaisante.

Les Fêtes de Lille. — Voici le programme complet du Concours régional agricole et hippique de la région du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Somme :

Samedi 15 mai. — Réception des machines et instruments, de 8 heures du matin à 2 heures : classement et montage.

Dimanche 16. — Ouverture de la section des machines, à 10 heures du matin.

Lundi 17. — Exposition des machines et instruments agricoles. Réception des produits agricoles, qui seront admis jusqu'au mardi à midi.

Mardi 18. — Exposition des machines et instruments agricoles.

Mercredi 19. — Exposition des machines et instruments agricoles. Opérations du jury des produits agricoles à 9 heures du matin.

Réception et classement des animaux, après la visite faite par un vétérinaire désigné par le commissaire général, de 8 h. du matin à 2 h.

Jeudi 20. — Opérations du jury des animaux à partir de 7 h. du matin. Exposition des instruments, des produits et des animaux.

Réception des chevaux, juments et poulains.

Vendredi 21. — Exposition de tout le concours. Opérations du Jury du concours hippique. Réunion, à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence du commissaire général, des membres du jury, des délégués des associations agricoles et des exposants, pour prononcer les modifications qu'il conviendrait d'apporter à l'arrêté du concours de l'année suivante.

Samedi 22. — Exposition de tout le concours agricole et hippique.

Dimanche 23. — Exposition gratuite de tout le concours. Distribution des récompenses.

Pendant toute la durée du concours, exposition horticole au Palais-Rameau, exposition scolaire à l'Hôtel-de-Ville.

Journées des 16, 17 et 23 mai, fêtes communales de Lille. Jeux populaires, ascension aérostatique, représentation gratuite au Grand-Théâtre, retraite aux flambeaux, illuminations.

Du 20 au 27 mai, sur l'Esplanade de la Citadelle, concours de la Société Hippique française.

Conservatoire de musique. — Un de nos confrères annonce que les cours de notre Conservatoire de musique viennent de s'augmenter d'un cours de déclamation lyrique et d'opéra-comique dont notre concitoyen, M. Queulain, a été nommé professeur.

Société industrielle. — La société industrielle du Nord de la France se réunira le lundi 10 mars, à deux heures, au siège de la société, 79, rue des Jardins.

Voici l'ordre du jour : 1° Correspondance; 2° Palais des Sociétés savantes ; 3° Lecture d'un mémoire sur un nouveau système de tracé des engrenages, par Boatry; 4° Objets divers.

Incendie rue Léon Gambetta. — Un pompier blessé. — Cette nuit, vers une heure et demie du matin, le tocsin de Ste-Catherine annonçait un incendie et une lueur rouge très intense illuminait l'horizon.

Le feu venait de se déclarer dans une maison appartenant à M. Laigre, facteur de pianos et d'orgues, rue Léon Gambetta, 110, et en peu d'instants avait pris une très grande extension.

En quelques minutes, les magasins ont été en feu, et l'incendie, activé par les matières inflammables servant à la fabrication des pianos, s'est presque immédiatement communiqué à des maisons en construction, sises rue Mercier, et adossées aux magasins. Dans les trois premières de ces maisons, qui ne portent pas encore de numéros, il ne reste à peu près que les murs; celle du coin surtout a fort souffert.

On a craint un moment que les maisons de la cour Fourdin, rue Ratisbonne, qui sont situées contre les magasins où l'incendie a éclaté, ne fussent atteintes par le feu. On a immédiatement dirigé des secours de ce côté et on a pu préserver ces maisons.

Nous avons malheureusement un accident à signaler. Le caporal Delaplace, qui s'est distingué il y a peu de temps, lors de l'incendie de la fabrique Fauchille, a été grièvement blessé à la tête par une brique tombée du haut d'une des maisons en construction. Son état est assez grave. Il a été reconduit chez lui, rue d'Austerlitz, après avoir reçu les premiers soins dans un estaminet voisin.

A quatre heures, tout danger avait disparu.

Accident mortel. — Samedi matin, à 7 heures 1/2, un enfant de 13 mois, Célina Saintis, jouait avec sa sœur près de la fenêtre ouverte du logement de ses parents, au 2e étage, rue du Commerce. L'enfant monta sur une chaise, et, se penchant sur la croisée, tomba d'une hauteur de 7 mètres dans la cour. Quand on releva la pauvre petite, elle était morte.

Chute grave. — Un enfant de 12 ans, le jeune Couvez, jouait vendredi soir sur les remparts voisins de la porte de Roubaix ; il eut l'idée de se promener sur le mur qui forme la clôture de la caserne St-Maurice, mais chancela et tomba dans la cour de la caserne. Le mur a 7 mètres de hauteur.

A ses cris les soldats accoururent, l'enfant s'était déjà relevé. On le conduisit à la cantine où l'on constata qu'il n'avait aucune blessure ni contusion apparentes. Il fut reconduit chez ses parents.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 7 mai 1886

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire.

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

La séance est ouverte à 8 h.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Julien Lagache, maire ; Vinchon, Alex. Faidherbe, Pennel-Wattine, Pierre Destombes, Paul Watine, adjoints ; François Roussel, Martel-Delespierre, N. Comerre, A. Dupire, A. Harinckouck, G. Heyndrickx, G. Legrand, F. Ernoult, docteur Derville, H. Buisine, Chéron, Fauvarque, G. Leclercq, A. Senneville, H. Roche, L. Cordonnier, Delannoy-Destombes, Pollet-Desquiens, Cuvelier, Louage, docteur Carrette, Descamps, Orange, Paul Dazin.

Absents : MM. H. Salembier, Alfred Reboux (à l'armée territoriale), Béghin-Bonnave, P. Catteau, H. Sandevoir, indisposé, E. Baas.

M. le Maire déclare ouverte la session de mai.

Le Conseil procède à la nomination du secrétaire pour la session.

Membres présents au moment du vote : 25; M. Alfred Reboux, 13 voix, élu; M. Heyndrickx, 11 voix; M. E. Dupire, 1 voix.

M. Alfred Reboux étant absent, le Conseil élit un secrétaire pour la séance. Votants : 27; M. Heyndrickx, 24 voix, élu; M. Dupire, 2; M. P. Dazin, 1.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès verbal de la dernière séance.

Nomination des commissions

Le Conseil procède au renouvellement de ses commissions. Sur la proposition de M. Martel-Delespierres, trois membres, MM. F. Roussel, Dazin, Leclercq, sont désignés pour dépouiller les scrutins dans une salle voisine. Le dépouillement donne les résultats suivants :

1re COMMISSION. — *Finances, octroi.* — Votants : 29. — MM. Faidherbe, Cordonnier, Béghin-Bonnave, Cuvelier, Buisine, F. Roussel, Alfred Reboux, Comerre, 29 voix; Pierre Catteau, Heyndrickx, Harinckouck, 28 voix; Roche, 20 voix, élus; docteur Carrette, 5 voix; Louage, Dupire, Dazin, Descamps, 1.

2e COMMISSION. — *Instruction publique, cultes, assistance publique.* — MM. Descamps, Ernoult, Cordonnier, Derville, Comerre, Reboux, Martel-Delespierre, 29 voix ; P. Dazin, Delannoy-Destombes, Docteur Carette, 28 voix, élus.

3e COMMISSION. — *Assainissement, voirie, hygiène, travaux, tramways.* — MM. P. Destombes, Béghin-Bonnave, Dupire, Docteur Carette, Derville, Louage, Martel-Delespierre, 29 voix ; Chéron, Pollet-Desquiens, Leclercq, Delannoy-Destombes, 28 voix ; Salembier, 27 voix, élus; Orange, 2 voix, Fauvarque, Legrand, 1 voix.

4e COMMISSION. — *Promenades et jardins, école de natation, musique, théâtres.* — MM. Buisine, Baas, François Roussel, Harinckouck, Legrand, 29 voix; Delannoy-Destombes, Senneville, 28 voix; P. Catteau, 26 voix, élus; Louage, Fauvarque, 1 voix.

5e COMMISSION. — *Abattoir, ambulances, pompes funèbres, cimetières.* — MM. Orange, Roche, Sandevoir, Ernoult, Béghin-Bonave, 29 voix ; Pollet-Desquiens, Fauvarque, Dazin, 28 voix, élus ; Louage, Salembier, 1 voix.

6e COMMISSION. — *Pompiers, fêtes publiques.* — MM. F. Roussel, Baas, Martel-Delespierre, Descamps, 29 voix; Harinckouck, Salembier, Fauvarque, Senneville, 28 voix; P. Catteau, 25 voix, élus; Reboux, Buisine, Chéron, Leclercq, Louage, Sandevoir, 1 voix.

7e COMMISSION. — *Eaux.* — MM. Legrand, Heyndrickx, 29 voix ; P. Catteau, 25 voix, élus; Derville, Orange, Fauvarque, 1 voix.

8e COMMISSION. — *Conditionnement.* — Les trois membres de cette commission, MM. Legrand, Vinchon, Heyndrickx, ont été, on le sait, nommés pour toute l'année.

Liste du jury

Le Conseil élit les membres de la commission chargée de la formation de la liste du jury en 1887. Votants 30 : canton-Est : MM. Paul Watine, 29 voix, élu; Paul Dazin, 29 voix, élu ; Roche, 1 ; Vinchon, 1. — Canton-ouest : MM. Félix Ernoult, 30 voix, élu ; G. Leclercq, 29 voix, élu ; docteur Derville, 1.

Répartiteurs

Le Conseil désigne les commissaires-répartiteurs des contributions directes pour la formation des rôles de 1887 :

Répartiteurs résidants. — MM. Martel-Delespierre, Ferret-Duthoit, Bonami-Picavet 29 voix, élus. — *Non résidants.* — Prouvost-Deleescluse, Truffaut Alfred, 29 voix, élus.

Suppléants résidants. — Meurisse Pierre, Roussel Charles, 29 voix élus. — *Suppléants non résidants.* — Lefebvre Guillaume, Béghin-Bonave, 29 voix, élus.

Résidants. — MM. Tiers Auguste, Durot, capitaine en retraite, Dhalluin-Dillies, 29 voix élus. — *Non résidants.* — Lepers-Caplette à Croix; Agache Charles, à Wattrelos 29 voix, élus.

Suppléants résidants. — Toulemonde Louis, Delahaye Louis, Leplat-Meurisse, 29 voix élus. — *Suppléants non résidants.* — Mulliez-Deplasse, à Wasquehal; Lepers Jules, à Croix, 29 voix, élus.

Logements insalubres

Le conseil renouvelle le tiers de la commission des logements insalubres : MM. le docteur C. Godefroy, 30 voix, Edouard Delattre (rentier) le docteur Largilière, 28 voix, le docteur Lefebvre 27 voix, élus ; Achille Florin, 7 voix.

Délimitation de l'agglomération de Roubaix

Le Conseil désigne les délégués du Conseil municipal pour la délimitation de l'agglomération de Roubaix : MM. Roche, 28 voix ; le docteur Carrette, Fauvarque, Pollet-Desquiens, 27 voix ; Paul Dazin, 26, élus : le docteur Derville, Chéron, Sandevoir, 1 ; bulletin blanc, 1.

Square Notre-Dame

M. LE MAIRE donne lecture de la pétition suivante, qui lui a été adressée par un certain nombre d'habitants :

« A Monsieur le Maire de la ville de Roubaix.

» Monsieur le Maire,

» Les soussignés, à la veille de voir commencer les travaux pour la construction de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, étant les interprètes de la majorité des habitants de la ville de Roubaix, viennent vous prier d'examiner, très attentivement, si le square Notre-Dame est bien convenablement choisi pour recevoir cet édifice.

» Le square est le seul jardin public de Roubaix, il est non seulement un élément de salubrité pour le quartier avoisinant l'Hôpital, mais il est aussi l'unique ressource des vieillards, des convalescents, des enfants et des ouvriers : aux premiers rayons du soleil ils arrivent en quête d'un peu de fraîcheur, de verdure et d'air pur; avantages qu'ils ne rencontrent ni dans les usines ni dans leur logis.

» Le square n'existerait pas que l'on ferait acte d'humanité en le créant et il ne sera pas supprimé de deux ans que l'on cherchera un emplacement pour le rétablir et cet emplacement on ne le trouvera pas.

» Une autre raison doit engager à laisser au square son affectation actuelle : il est établi sur un ancien cimetière il est toujours pénible à une population de voir remuer les cendres de ses morts, de plus, si pendant le cours des travaux il venait à se produire une épidémie à Roubaix, la panique s'emparerait de tous les esprits et l'on attribuerait la maladie aux émanations provenant du bouleversement des terres de l'ancien cimetière.

» En cherchant on trouverait un autre terrain convenable pour y établir l'Ecole des Arts industriels et on conserverait ainsi à la population Roubaisienne l'unique coin de verdure qu'elle possède; c'est tout ce que nous demandons.

» Nous osons espérer, Monsieur le Maire, que, convaincu de la justesse de nos observations, vous voudrez bien appuyer notre demande auprès de notre Conseil.

» Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments respectueux. »

(*Suivent les signatures*).

Après quelques observations échangées entre MM. Louage, Harinckouck et L. Cordonnier, ce dernier dépose l'ordre du jour suivant :

» Le Conseil municipal reconnaît dans une certaine mesure la justesse des observations formulées par les pétitionnaires, observations qui, du reste, ont été déjà faites au Conseil précédent par les membres de la minorité dans la séance du 10 novembre et du 12 décembre 1882.

» Il regrette seulement que cette pétition lui soit présentée trop tard, car la ville ne peut plus disposer du square qui a cessé d'être une propriété communale depuis le jour où l'Etat a accepté l'abandon qui lui a été fait au cours de l'année 1881.

» Il ne pourrait d'ailleurs engager l'administration à solliciter de l'Etat un changement de destination, car ce serait risquer de compromettre à jamais, ou tout au moins de remettre à une époque indéterminée, l'exécution d'un projet qui déjà souffert tant de retard, et que tous les Roubaisiens vraiment soucieux de l'avenir industriel de leur cité sont impatients de voir se réaliser.

» Pour ces raisons, le conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette pétition et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté.

Ecole nationale des Arts industriels

M. LE MAIRE demande que la commission des finances se réunisse immédiatement pour examiner l'autorisation d'emprunter les fonds nécessaires à la construction de l'Ecole nationale des Arts Industriels.

La séance est suspendue. A la reprise une demi heure après, M. A. Faidherbe donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

» Une loi du 22 avril dernier dernier a rendu définitive la convention passée le 28 novembre 1882 entre le ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts et la ville de Roubaix, au sujet de la création d'une Ecole Nationale des Arts industriels en cette ville, et approuvé vos délibérations en date des 13 février et 13 novembre 1885, par lesquelles vous nous avez autorisé à offrir à l'Etat, à titre d'avance, une somme de 1,388,153 fr. 10 pour sa part contributive dans les frais de construction de cette école.

» Nos ressources ordinaires ne pouvant, en dehors des intérêts qu'il faudra payer jusqu'au commencement de l'amortissement d'un emprunt, supporter qu'une faible partie du remboursement de cette avance, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre la délibération suivante :

» Le Conseil,

» Vu la loi du 5 avril 1881 portant création d'une Ecole Nationale des Arts industriels à Roubaix;

» Vu la convention intervenue le 28 novembre 1882 entre M. le Ministre de l'Intruction publique et des beaux-arts et l'administration de cette ville;

» Vu la loi de 22 avril 1886 approuvant cette convention :

» Vu ses délibérations des 13 février et 13 novembre 1885 par lesquelles il a autorisé l'administration municipale à offrir l'avance à l'Etat d'une somme de 1,388,153 fr. 10 représentant la participation de ce dernier dans les frais de construction de l'école projetée;

» Considérant que la différence entre la part contributive de l'Etat et le capital à emprunter pourra être imputée sur les ressources municipales ordinaires:

Autorise l'Administration municipale :

» 1° A emprunter à un taux qui ne dépassera pas 4 fr. 75 pour cent l'an, la somme de un million trois cint quatre-vingt-deux mille francs, soit au Crédit foncier de France aux conditions de prêt de cet établissement; soit à des particuliers en vertu de conventions spéciales; soit par émission publique en créant des obligations au porteur ou nominatives; ces dernières ne pourraient être transférées sans l'inscription spéciale au registre que tiendra à cet effet le Receveur municipal;

» 2° A rembourser cette somme au moyen de 29 annuité de 88,747 fr. 03 à partir du 1er juillet 1891;

» 3° A prélever sur les revenus ordinaires de la ville, en attendant leur amortissement, les intérêts des sommes réalisées;

» 4° A opérer le remboursement de l'emprunt au moyen de la somme de 37,000 francs que l'Etat s'est engagé à payer à la ville pendant trente années consécutives à partir du 30 juin 1890; le complément, soit 1,747,08 sera imputé sur les revenus ordinaires.

Les conclusions mises aux voix, sont adoptées.

Questions diverses

Le Conseil renvoie à la 1re commission le compte-rendu de l'emploi du crédit des dépenses imprévues, pendant la session de février 1886; le compte administratif et le compte de l'exercice 1885; le budget supplémentaire de 1886; le compte administratif et le compte de gestion du Mont-de-Piété pour l'exercice 1885; une demande de subside formulée par la compagnie d'omnibus de Roubaix à Leers.

Il renvoie aux 6e et 1re Commissions un projet de réunion du service des avertisseurs d'incendie à celui de l'adjudant des sapeurs-pompiers ; aux 2me et 1re, une demande d'augmentation de la subvention annuelle accordée par la ville à la société de secours aux blessés des armées de terre et de mer ; à la 2me une proposition de M. E. Dazin, relative à la création d'un cours de sténographie, et le projet de création d'une école d'apprentissage ; aux 6me et 3me une demande de subside formulée par la fédération des sociétés de pêche.

Il homologue la mise en adjudication de l'exploitation des buvette et restaurant de l'école de natation et une police d'assurance concernant la collection des œuvres de M. Nadaud.

Il donne acte d'une communication relative à l'interdiction du séjour de Roubaix aux récidivistes et, sur la demande de M. A. Harinckouck, vote une somme de 100 fr. pour le prochain concours qui doit être donné à Amiens par la fédération des sociétés de tir de la région du Nord.

Les travaux de la nouvelle gare

Le Conseil renvoie aux 3e et 2e Commissions une communication relative à la mise en adjudication des travaux de construction de la nouvelle gare.

M. LE MAIRE dit que cette adjudication se fera par séries de travaux du même genre.

Institut Pasteur

Sur la proposition de M. LE DOCTEUR DERVILLE, le Conseil vote une somme de 1,000 francs pour l'Institut Pasteur, et décide que la rue du Square s'appellera désormais rue Pasteur.

Votes de remerciments

M. LE MAIRE demande au Conseil de voter des remerciments à M. le ministre de l'Intérieur pour avoir accédé au vœu du Conseil municipal de Roubaix relatif à l'interdiction du séjour de Roubaix aux récidivistes, et à la Compagnie du Nord pour avoir accédé à un autre vœu du Conseil municipal de Roubaix, demandant de mettre les travaux de la gare en adjudications partielles.

Cette double proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 10 h. 30.

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du jeudi 6 mai 1886

Présidence de M. PANNIER. — Ministère public : M. le commissaire HENRY

La monotonie a reconquis ses droits : les types ordinaires, postillons de l'ennui, ont défilé à la barre, graves et résignés comme des victimes dont le plus éloquent moyen de protestation est le silence. Il en est un cependant — un révolté — qui ne s'est pas soumis sans murmures à la décision du tribunal. C'est un cabaretier qui a conservé des consommateurs après l'heure fixée pour la fermeture des établissements philanthropiques vulgairement nommés estaminets. Ce digne marchand de consolations est en désaccord avec M. le juge-de-paix qui pousse l'implacabilité jusqu'à se refuser d'établir une distinction entre les buveurs de passage et les locataires du contrevenant. Ce dernier, se voyant condamné à 2 fr. d'amende et aux dépens, déclare, puisqu'il ne peut pas être maître chez lui, qu'il ne sera plus cabaretier, là ! A cette déclaration inattendue, une émotion douloureuse secoue le tribunal. M. le juge-de-paix est dans une perplexité facile à comprendre. Si d'une part il doit assurer l'obéissance aux lois, il doit aussi assurer la sécurité de ses concitoyens qui va se trouver compromise par la mesure radicale dont nous menace ce trop susceptible cabaretier. Espérons qu'il s'en tiendra à la leçon, car il est bien évident que si un cabaret disparaissait ainsi, soudainement, ce serait la fin des fins.

* * *

L'affaire de voirie dont j'ai parlé la semaine dernière a enfin reçu sa solution. M. C. D. entrepreneur, qui s'était substitué à MM. D. et C., a été renvoyé des fins de la poursuite sans dépens, attendu que la contravention qui lui est reprochée n'est pas suffisamment établie.

* * *

Augu-u-u-u-uste.
Ca n'est pas ju-u-uste,
Si tu n'veux pas te corriger
Nous allons nous fâcher.

Tel est le refrain que chantait la femme Auguste D.. en suivant son volage époux qui, animé de velléités galantes, pourchassait au mépris de la loi jurée une jeune fille plus respectueuse que lui des charges conjugales, puisqu'elle refusait de l'entendre. Auguste, aussi furieux de son insuccès que de la poursuite de sa femme, appliqua à celle-ci une collection de *papins*. Mais cette frasque n'a pas eu de durée; elle s'est dissipée comme un orage estival et l'union la plus exemplaire règne aujourd'hui dans ce ménage qui l'a échappé belle.

Le galant Auguste reçoit cependant, à titre de souvenir, une amende représentant une journée de travail. EMADAMANTE.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 7 mai 1886

Présidence de M. HEBON

L'ivresse des femmes. — Chez la plupart des peuples de la Grèce et particulièrement chez les Milésiens, l'usage des boissons fortes fut interdit aux femmes, parce qu'ils étaient persuadés que ces liqueurs leur étaient pernicieuses.

Denis d'Halicarnasse rapporte que Romulus promulgua la loi suivante : « Un mari pourra tuer sa femme, lorsqu'il s'apercevra qu'elle aura bu du vin. » Valère Maxime nous dit que Romulus ne punit point Egnatius Mecenius, qui, ayant surpris sa femme lorsqu'elle buvait du vin, l'avait tuée sur le champ.

Fabius Victor parle d'une autre femme que ses parents firent mourir de faim pour avoir forcé un coffre ou étaient enfermées les clefs du cellier.

Aulu Gelle et Pline assurent qu'en conséquence de cette loi, c'était une coutume à Rome que les femmes fussent embrassées par leurs proches, dans quelque endroit qu'elle se trouvassent, moins pour satisfaire aux devoirs de la politesse et de l'amitie, que pour sentir à leur haleine si elles n'avaient point bu de vin.

Tous ces détails sont authentiques. De nos jours les mœurs sont adoucies. On ne punit plus de la peine de mort, même l'ivresse des femmes.

La preuve en est que Adèle Lhoest, âgée de cinquante et un ans, surprise en état d'ivresse sur la Grand'Place de Roubaix, en face de l'estaminet du « Lapin Gris », le 15 avril dernier, n'est condamnée qu'à 2 mois de prison et 500 francs d'amende.

— C'était jusqu'ici un estaminet tranquille que celui de la veuve Delespaul, à Roncq. Il n'avait jamais fait parler de lui quand une rixe entre deux consommateurs, Destabelle et Devos, se souleva, pour un motif insignifiant, il y a quelques jours.

Devos donna même à son adversaire cinq coups de couteau.

Il est condamné à un mois, 15 francs et les frais.

— Alexandre Lecomte, de Roubaix, a été surpris porteur de 80 kilogs de tabac, à Lys. Trois mois et 500 francs.

— Vandesompelle et Delplanque ont été surpris à Wattrelos par les douaniers. Un mois et 500 francs.

##